

Alain BERSANS
Frédéric BISTUER
Simon BISTUER
Sylvie CASTAGNÉ
Experts-comptables diplômés
Commissaires aux Comptes
Mathieu MALBERT
Commissaire aux Comptes

HANDI SSIAD 47

Association sans but lucratif (loi du 1^{er} juillet 1901)
Siège social : 1 avenue du Camuzol – 47 260 CASTELMORON SUR LOT

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association HANDI SSIAD

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association HANDI SSIAD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des règlements ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 10 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
TRIAXE AUDIT
S. BISTUER



Bilan

pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

47260 CASTELMORON SUR LOT

N°Siret : 49079957400036 NAF (APE) : 851G

N°Identifiant :

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF				N -1
	BRUT	Amort provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
* Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
* Immobilisations incorporelles en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles				
* Terrains	8 032.00	0.00	8 032.00	8 032.00
* Constructions	86 665.86	48 853.95	37 811.91	43 880.09
* Installations techniques, matériels et outillage	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres immobilisations corporelles	158 206.11	79 619.39	78 586.72	75 414.38
* Immobilisations corporelles en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières				
* Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres titres immobilisés	15.00	0.00	15.00	15.00
* Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres immobilisations financières	20.00	0.00	20.00	281.99
TOTAL I	252 938.97	128 473.34	124 465.63	127 623.46
Comptes de liaison	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL II	0.00	0.00	0.00	0.00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
* Matières premières et fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00
* En-cours de production (biens et services)	0.00	0.00	0.00	0.00
* Produits intermédiaires et finis	0.00	0.00	0.00	0.00
* Marchandises	0.00	0.00	0.00	0.00
Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances (1)				
* Créances redevables et comptes rattachées	0.00	0.00	0.00	0.00
* Autres créances	2 925.02	0.00	2 925.02	39 160.89
Valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00	0.00
Disponibilités	483 717.31	0.00	483 717.31	478 565.12
Charges constatées d'avance	15 308.84	0.00	15 308.84	9 229.57
TOTAL III	501 951.17	0.00	501 951.17	526 955.58
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0.00	IV 0.00	0.00	0.00
Primes de remboursement des obligations	0.00	V 0.00	0.00	0.00
Ecart de conversion (actif)	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	VI 754 890.14	128 473.34	626 416.80	654 579.04

(1) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

Bilan

pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

47260 CASTELMORON SUR LOT

N°Siret : 49079957400036 NAF (APE) : 851G

N°Identifiant :

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

PASSIF		N -1
FONDS PROPRES	63 860.53	60 375.31
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds associatifs avec droit de reprise	0.00	0.00
* Dons et legs	0.00	0.00
* Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves	0.00	0.00
* Excédents affectés à l'investissement	0.00	0.00
* Réserves de compensation	191 723.88	150 823.87
* Réserve de couverture du BFR	0.00	0.00
* Autres réserves		
Report à nouveau	0.00	0.00
* Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
* Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs.....	-435.70	0.00
* Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-9 079.50	-3 247.94
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-2 243.11	4 571.61
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	0.00	0.00
Provisions réglementées	0.00	0.00
* Couverture du besoin en fond de roulement		
* Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	980.76	980.76
* Réserves des plus-values nettes d'actifs	32 561.68	36 791.51
* Immobilisations grevées de droit	0.00	0.00
TOTAL I	277 368.54	250 295.12
Comptes de liaison	0.00	0.00
TOTAL II	0.00	0.00
Provisions pour risques	0.00	0.00
Provisions pour charges	103 197.38	131 795.29
Fonds dédiés	104 501.49	147 034.87
TOTAL III	207 698.87	278 830.16
DETTES	0.00	0.00
Emprunts et autres dettes auprès des établissements de crédit	0.00	0.00
Emprunts et dettes financières divers	0.00	0.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0.00	0.00
Redevables créditeurs	93 454.71	83 853.12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 892.58	41 600.64
Dettes sociales et fiscales	0.00	0.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 10	0.00
Autres Dettes	0.00	0.00
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	141 349.39	125 453.76
Ecart de conversion (passif)	V 0.00	0.00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	626 416.80	654 579.04
(1) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an : (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales		

TRIAXE AUDIT

Comptabilité

Société de Services aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

Compte de résultat

pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

47260 CASTELMORON SUR LOT

N°Siret : 49079957400036 NAF (APE) : 851G

N°Identifiant :

Exercice du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

PRODUITS	N	N-1
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	0.00	0.00
Production vendue		
* prestations de services	0.00	0.00
* divers	0.00	0.00
Production stockée ou déstockage de production	0.00	0.00
Production immobilisée	0.00	0.00
Dotations et produits de tarification	857 657.00	849 352.00
Subventions d'exploitations et participations	29 772.00	28 000.00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 156.86	791.48
Transferts de charges	0.00	0.00
Autres produits	15 429.54	14 970.91
TOTAL I	909 015.40	893 114.39
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières	0.00	0.00
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	4 161.65	4 922.93
Reprises sur provisions	0.00	0.00
Transferts de charges	0.00	0.00
Différences positives de change	0.00	0.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
TOTAL II	4 161.65	4 922.93
Produits exceptionnels		
Sur opération de gestion	10.00	10.81
* exercices antérieurs	0.00	0.00
Sur opérations en capital	0.07	101.29
Reprises sur provisions		
* reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	0.00	0.00
* reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00
* reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif	4 229.83	4 229.83
* reprises sur autres provisions réglementées	0.00	0.00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	77 966.38	74 505.79
Transferts de charges	0.00	0.00
TOTAL III	82 206.28	78 847.72
TOTAL DES PRODUITS	995 383.33	976 885.04
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	2 243.11	0.00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	997 626.44	976 885.04

Compte de résultat

pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

47260 CASTELMORON SUR LOT

N°Siret : 49079957400036 NAF (APE) : 851G

N°Identifiant :

Exercice du 01/01/2025 au : 31/12/2025

CHARGES	N	N-1
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises, variation de stock	0.00	0.00
Achat de matières premières et fournitures, variation de stock	0.00	0.00
Achat d'autres approvisionnements, variation de stock	0.00	0.00
Achats non stockés de matières et fournitures	29 713.74	16 576.29
Services extérieurs et autres	534 295.14	498 706.09
Impôts, taxes et versements assimilés		
* sur rémunérations	3 815.78	3 384.68
* autres	1 448.76	1 047.00
Charges de personnel		
* salaires et traitements	258 741.42	234 863.42
* charges sociales	93 127.48	85 438.33
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
* des immobilisations	29 281.52	26 332.34
* des charges d'exploitation à répartir	0.00	0.00
Dotations aux dépréciations et aux provisions :		
* sur actif circulant	0.00	0.00
* pour risques et charges d'exploitation	10 266.31	8 049.28
Autres charges	650.59	0.00
TOTAL I	961 340.74	874 397.43
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00	0.00
Intérêts et charges assimilées	0.00	0.00
Différences négatives de change	0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0.00	0.00
TOTAL II	0.00	0.00
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	0.00	0.00
Exercices antérieurs	0.00	0.00
Sur opérations en capital	13.70	0.00
Dotations aux amortissements et aux provisions		
* dotations sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de	0.00	0.00
* dotations sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00
* dotations sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif	0.00	0.00
* dotations sur autres provisions réglementées	0.00	0.00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	36 272.00	97 916.00
Impôts sur les sociétés	0.00	0.00
TOTAL III	36 285.70	97 916.00
TOTAL DES CHARGES	997 626.44	972 313.43
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	0.00	4 571.61
TOTAL GENERAL (I + II + III)	997 626.44	976 885.04

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Expert On Demand

*Parc Club du Moulin à Vent
33, rue du Docteur Levy
69693 Venissieux Cedex*

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 43 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association HANDI SSIAD 47 - 1 avenue du Camuzol- 47260 CASTELMORON SUR LOT, a pour activité principale la mise en place et la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile, pour les personnes en situation de handicap en Lot et Garonne.

L'arrêté préfectoral du 8 août 2005 a fixé à 60 personnes handicapées l'effectif à prendre en charge par l'Association.

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales a autorisé le financement à hauteur de 20 personnes en 2006 et à 27 personnes supplémentaires en septembre 2007.

Le budget de fonctionnement 2025 a été fixé par l'ARS à 47 personnes handicapées.

L'enveloppe notifiée pour 2025 ressort à 803 674,00 euros de dotation annuelle versée à laquelle vient se rajouter 6 500 € de crédits non reconductibles et 47 483 € au titre d'un financement ARS Convergence.

Le résultat 2025 est déficitaire - 2 243 euros.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, ainsi que le règlement ANC 2019-04 spécifique aux ESSMS, et à défaut d'autres dispositions spécifiques à celle du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n°2022-06. Les principaux changements impactant la présentation des comptes sont présentés ci-dessous :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel :
 - " les produits de cession et valeurs nettes sur cessions d'immobilisations sont inclus dans le résultat d'exploitation,
 - " les amendes et pénalités sont comptabilisées dans les autres charges d'exploitation
 - " les comptes 67 et 77 ne sont utilisés qu'en cas d'événements majeurs et inhabituels
- Suppression de la technique du transfert de charges :
 - " Les remboursements de charges de personnel remontent dans l'excédent brut d'exploitation

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	8 032		
Constructions sur sol propre	66 968		
Installations générales agencements aménagements des constructions	19 698		
Installations générales agencements aménagements divers	35 132		2 655
Matériel de transport	53 588		23 795
Matériel de bureau et informatique Mobilier	4 544		
TOTAL	226 962		26 450
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	282		
TOTAL	297		
TOTAL GENERAL	227 259		26 450

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			8 032	8 032
Constructions sur sol propre			66 968	66 968
Installations générales agencements aménagements constr.			19 698	19 698
Installations générales agencements aménagements divers			37 787	37 787
Matériel de transport			77 383	77 383
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		508	43 035	43 035
TOTAL		508	252 904	252 904
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières		262	20	20
TOTAL		262	35	35
TOTAL GENERAL		770	252 939	252 939

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre		29 062	4 465		33 527
Installations générales agencements aménagements constr.		13 724	1 604		15 327
Installations générales agencements aménagements divers		3 993	2 655	444	6 204
Matériel de transport		22 377	13 929		36 306
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		30 480	6 629		37 109
TOTAL		99 636	29 281	444	128 473
TOTAL GENERAL		99 636	29 281	444	128 473
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	4 465				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 604				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 655				
Matériel de transport	13 929				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 629				
TOTAL	29 281				
TOTAL GENERAL	29 281				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	981				981
Autres provisions réglementées	36 792		4 230		32 562
TOTAL	37 772		4 230		33 542

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	25 788			25 788	
Autres provisions pour risques et charges	106 007	10 266	2 689	10 387	103 197
TOTAL	131 795	10 266	2 689	36 175	103 197
TOTAL GENERAL	169 567	10 266	6 919	36 175	136 739
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		10 266	6 157		
exceptionnelles			4 230		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20	20	
Débiteurs divers	2 925	2 925	
Charges constatées d'avance	15 309	15 309	
TOTAL	18 254	18 254	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	93 455	93 455		
Personnel et comptes rattachés	21 243	21 243		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 366	24 366		
Autres impôts taxes et assimilés	2 283	2 283		
Autres dettes	2	2		
TOTAL	141 349	141 349		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 065
Total	2 065

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 486
Dettes fiscales et sociales	30 087
Autres dettes	2
Total	73 576

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 309
Total	15 309

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-585 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous indiquons que les bénévoles n'ont perçu aucune rémunération et le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois salariés ayant les plus fortes rémunérations est de 140 457 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charges est comptabilisée pour un montant global de 36 054 €

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897